

**DELIBERATION N° 19/168 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT,  
D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DE MME VANNINA ANGELINI-  
BURESI DANS LE CADRE DU FORUM "ON MINORITY ISSUES ON EDUCATION"  
AU PARLEMENT EUROPEEN A BRUXELLES**

**SEANCE DU 23 MAI 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Vannina ANGELINI-BURESI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Danielle ANTONINI à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. François BENEDETTI à Mme Julie GUISEPPI  
M. François BERNARDI à M. Paul MINICONI  
M. Jean-François CASALTA à M. Pascal CARLOTTI  
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI  
Mme Muriel FAGNI à Mme Frédérique DENSARI  
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI  
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE  
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Laura Maria POLI  
M. Hyacinthe VANNI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment l'article L. 4135-19,
- VU** la délibération n° 18/373 AC de l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 portant modification de la délibération n° 18/152 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 relative à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des personnels de la Collectivité de Corse, des membres de l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif, ainsi que des instances consultatives,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant approbation du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

#### ARTICLE PREMIER :

**CONSTATE** que Mme Vannina ANGELINI-BURESI, *en sa qualité de Conseillère à l'Assemblée de Corse et de Présidente de la Commission ad hoc en charge de la réflexion autour de la politique publique de la langue corse*, est en mesure d'assurer, du fait de son statut, de ses compétences et de sa notoriété, une prestation gratuite dans le cadre du Forum « on Minority Issues on Education », qui s'est déroulé les 6 et 7 mai 2019, au Parlement européen, à Bruxelles.

#### ARTICLE 2 :

**AUTORISE** la prise en charge du transport aller-retour entre la Corse et Bruxelles, des frais d'hébergement et de restauration de Mme Vannina ANGELINI-BURESI.

#### ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 mai 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



COLLECTIVITE DE CORSE

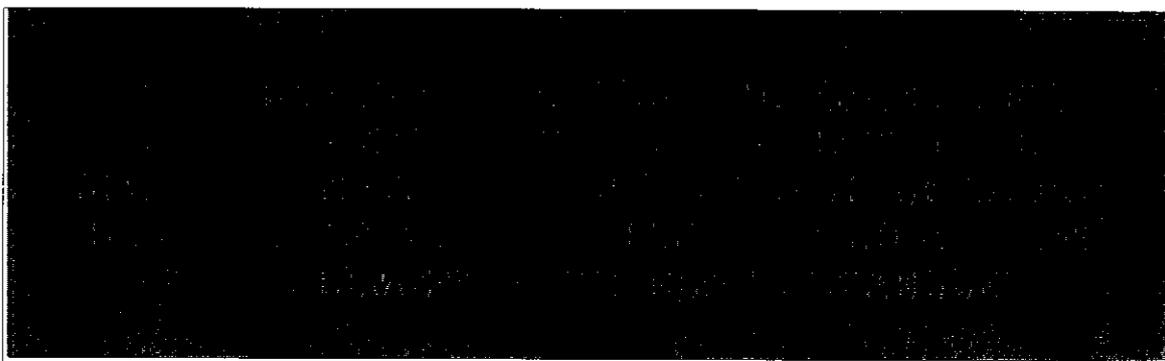


# ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 23 ET 24 MAI 2019

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Les 6 et 7 mai 2019 le rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités a organisé le Forum on Minority Issues on Education, au Parlement Européen à Bruxelles.

Dans ce cadre, en sa qualité de Conseillère à l'Assemblée de Corse et de Présidente de la Commission ad' hoc en charge de la réflexion autour de la politique publique de la langue corse Mme Vannina ANGELINI-BURESI a été conviée à participer au dit forum, afin d'y représenter la Collectivité de Corse.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport de Mme Vannina ANGELINI-BURESI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Accusé de réception**

**Objet** PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT,  
D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION DE MME VANNINA  
ANGELINI-BURESI DANS LE CADRE DU FORUM ON MINORITY  
ISSUES ON EDUCATION AU PARLEMENT EUROPEEN A  
BRUXELLES

**Identifiant acte** 02A-200076958-20190523-039714-DE

**Identifiant interne** 039714

**Date de réception par la préfecture** 4 juin 2019

**Nombre d'annexes** 0

**Date de l'acte** 23 mai 2019

**Code nature de l'acte** 1

**Classification** 9.3

[Fermer](#)